Document generated on 07/15/2025 6:15 a.m.

Documentation et bibliothèques

Jacques Beauchesne, 2001. *Dictionnaire des cooccurrences*. Montréal. Guérin. (2002). 402 p.

Gaston Bernier

Volume 50, Number 2, April–June 2004

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1030086ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1030086ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Bernier, G. (2004). Review of [Jacques Beauchesne, 2001. *Dictionnaire des cooccurrences*. Montréal. Guérin. (2002). 402 p.] *Documentation et bibliothèques*, *50*(2), 200–201. https://doi.org/10.7202/1030086ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

la France qui occupait alors le pays. Jusqu'ici le système des Pays-Bas était assez centralisé. De nouvelles structures sont en cours d'adoption.

Les participants au colloque ont ensuite abordé la question du marché de l'art. Évoquer ce sujet en relation avec les archives peut paraître surprenant, mais, comme le mentionne un intervenant, un marché des archives se développe et peut venir en contradiction avec la domanialité publique de certains documents.

Un débat intéressant a été lancé permettant de montrer les différences qui existent entre les mentalités françaises et britanniques. La Constitution française inscrit le droit de propriété comme un droit inviolable et sacré. Il n'existe pas de recensement systématique des fonds privés, car ces informations sont considérées confidentielles ! Par contre, au Royaume-Uni, il existe un registre national, dont la compilation est tout à fait volontaire, et dont les index peuvent être consultés sur Internet. Un chapitre très technique présente le régime juridique français applicable à l'exportation des biens culturels.

Le colloque s'est conclu avec un thème des plus actuels. La protection des archives dans la société de l'information. Divers aspects sont étudiés comme la numérisation et la circulation des documents numériques en regard du droit d'auteur. On s'est interrogé aussi sur la protection de la vie privée et la valeur probatoire des archives numériques. Un participant a souligné le paradoxe qu'avec l'évolution rapide des supports et des machines on peut certes lire un manuscrit de la mer Morte, mais pas un cédérom de quinze ans...

Ce bref résumé est loin de faire part de toutes les questions soulevées au cours du colloque. La majorité des participants étant français, on constate (sans que cela soit un reproche) que certaines questions sont centrées sur les préoccupations des archivistes de l'Hexagone. Toutefois les problèmes évoqués préoccupent aussi les chercheurs d'autres pays.

Ces deux volumes devraient être fort utiles à ceux qui voudront se renseigner sur les tendances actuelles de l'archivistique. On en tirera aussi la conclusion que les archivistes actuels ne sont pas uniquement des « classeurs de vieux papiers », mais que leurs préoccupations sont fort contemporaines et qu'elles suivent l'évolution des technologies.

Jean-Guy PELLETIER,
docteur en histoire (Paris X-Nanterre)
Retraité de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

Jacques Beauchesne, 2001. *Dictionnaire des cooccurrences*. Montréal. Guérin. (2002). 402 p.

Les Québécois ont jusqu'à maintenant fait œuvre utile en matière de dictionnaires et, à l'occasion, ils ont même fait preuve d'originalité. Certains se sont efforcés d'enregistrer les pratiques langagières du milieu tantôt à un moment donné (S. Clapin, N.E. Dionne, L.A. Bélisle) ou tantôt au cours d'une longue période (Claude Poirier). D'autres, plus nombreux, ont tâché d'en améliorer la qualité ou de résoudre les difficultés courantes (G. Dagenais, M.E. de Villers). Pour sa part, Jean-Claude Corbeil a connu beaucoup de succès en préparant plusieurs éditions et versions d'un dictionnaire visuel menant d'une illustration à un mot et d'un mot à une illustration.

Le dictionnaire de Jacques Beauchesne, présenté ici, s'inscrit dans le lot des instruments destinés à faciliter la tâche des écrivants, sinon des écrivains, et des locuteurs du français. À ce titre, on pourra l'intégrer à sa propre collection, dans le voisinage des dictionnaires analogiques et des nombreux guides (utilisation des prépositions, ponctuation, verbes) offerts sur le marché. Bref, à l'intérieur des ouvrages pratiques et destinés à « dépanner », si l'on peut dire.

Un dictionnaire des cooccurrences n'est pas chose courante comme le sont les dictionnaires de synonymes ou les dictionnaires analogiques. On pourrait affirmer que l'ouvrage de Jacques Beauchesne (Jacques Languirand l'a fait, le 17 février 2002, à l'émission *Par quatre chemins*) est le premier du genre, encore qu'il soit toujours périlleux de faire une telle affirmation. Mais chose certaine, le dictionnaire se distingue des autres catégories. Pour l'essentiel, il signale les adjectifs et les verbes que l'on a utilisés, dans la littérature ou dans la presse, avec un substantif donné et qu'on pourrait donc employer à son tour. Comme l'écrit l'auteur lui-même, son intention en entreprenant le projet était « *de dresser une liste... d'adjectifs et de verbes à utiliser avec tel ou tel nom* » (avant-propos). Bref, J. Beauchesne a poussé à l'extrême, pourrait-on dire, la fonction des citations d'auteur et des exemples forgés, alignés trop parcimonieusement à son goût, dans les dictionnaires d'usage.

Le dictionnaire de Jacques Beauchesne contiendrait 4 200 entrées si l'on se fie au chiffre donné en dernière page de couverture. Cela semble correspondre d'assez près à la réalité. Pour établir la nomenclature, on se serait servi d'un ou de plusieurs dictionnaires de synonymes, mais on n'en donne pas le signalement. Cette façon de procéder explique, sans aucun doute, le nombre relativement restreint de substantifs retenus. La chasse aux noms et substantifs

s'est poursuivie sur une période de 30 ans, depuis 1971 jusqu'au début du millénaire.

Les qualificatifs et les verbes habituellement jouxtés aux substantifs sont présentés en ordre alphabétique à l'intérieur des entrées. Dans un premier temps, on présente les épithètes et, par la suite, les verbes (ces derniers sont en italique). C'est là la pratique de base. On notera aussi que dans le cas où un mot a plusieurs sens, les adjectifs et les verbes qui leur sont habituellement appariés sont regroupés selon les sens, lesquels sont précédés d'un losange de couleur. Ainsi, le mot « disposition » comporte des idées d'appariement classées sous quatre sections distinctes.

Pour les substantifs retenus, l'auteur a aligné les adjectifs et les verbes employés avec chacun à l'intérieur d'un corpus constitué d'œuvres d'un certain nombre d'écrivains de langue française et de journaux et magazines (la liste apparaît en avant-propos). Le choix, à première vue, se limite pour l'essentiel à des auteurs et à des périodiques de l'Hexagone. Jacques Beauchesne n'explique pas et ne justifie pas ses choix, son favoritisme ou ses « préjugés ». Aussi, ne peut-on savoir pourquoi Gabrielle Roy ou Roger Lemelin, Yves Beauchemin ou Michel Tremblay ne font pas partie de la collection compulsée, *idem* d'une publication comme l'*Actualité*. De plus, la source précise des citations n'est pas donnée, contrairement à la pratique en usage dans le *Petit Robert*.

L'absence de sources québécoises fait que l'ouvrage ignore les habitudes langagières d'ici. Par exemple, on ne retrouvera pas au mot « marche », la cooccurrence « prendre une » ; au mot « neige », « avertissement de » (comme on l'entend lors des bulletins de météo) ; à « traite », « payer la » ; à « format », « régulier » ; à « événement », « organiser un » ; à « contrôle », « perdre le » ; etc. Bref, les verrues locales ne sont pas épinglées dans les pages du Beauchesne. Ni les belles trouvailles au demeurant (à la brunante, courriel...).

Nul doute que ce dictionnaire aidera néanmoins les traducteurs à la recherche d'un adjectif ou d'un verbe que l'on peut accoler à un substantif. De fait, la préoccupation de Jacques Beauchesne dérivait, au départ, de ses tâches quotidiennes et de ses difficultés. Avait-il une phrase à traduire ? Il lui fallait choisir des mots qui se mariaient facilement ou qui allaient bien ensemble. Une préoccupation à laquelle les écrivants et les écrivains sont confrontés. Souvent, on se reporte à des dictionnaires d'usage, lesquels apportent des réponses peu nombreuses et plus que sélectives, ou à des dictionnaires analogiques qui suggèrent parfois quelques rares pistes, comme, par exemple, *Trouver le mot juste* de Paul Rouaix ou *Thésaurus* de Daniel Péchoin. Le présent ouvrage constitue une tentative systématique de présenter les adjectifs et les verbes que l'on peut associer à des noms. C'est un dictionnaire qui sera utile aux praticiens de la langue, aux rédacteurs, aux traducteurs, même s'il reste incomplet, comme le reconnaît son maître d'œuvre, et qu'il le restera toujours puisque le monde de la langue continue d'évoluer. Et n'est-ce pas le lot de tous les dictionnaires ?

Gaston Bernier
Retraité de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES
Volume 50
Numéro 2 • Avril/Juin 2004

Index des annonceurs

BiblioMondo 145
Bibliothèque nationale du Québec 176
Carr McLean Limited 195
EBSCO Canada Limitée 203
Groupe Archambault Inc. 145
OCLC Canada 146
Les Presses de l'Université du Québec 202
Services documentaires multimédia (SDM) Inc. 204
Société GRICS 196
Visard Solutions 175